



Le dossier unique de demande d'admission :

Comment déployer cet outil indispensable pour une gestion efficace des demandes d'admission en établissement ou service médico-social ?



Qu'est-ce que **le DUA** ?

Le dossier unique de demande d'admission est une démarche en ligne qui concerne l'ensemble des personnes en situation de handicap ayant une orientation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vers un établissement ou un service médico-social.

Il s'agit d'un dossier standardisé de demande d'admission en établissement ou service médico-social disponible en version numérique depuis la plateforme ViaTrajectoire Handicap. Il vise à simplifier les démarches d'admission des usagers au sein des établissements et services médico-sociaux.



La plateforme ViaTrajectoire Handicap permet :

- de consulter l'annuaire national de toutes les structures,
- de retrouver les décisions d'orientation,
- d'envoyer des demandes aux structures,
- de suivre l'avancement des demandes auprès des structures.

Le DUA est composé de trois onglets :

- informations administratives,
- parcours personnel,
- autonomie et vie quotidienne.



Ses atouts pour les professionnels

Centralisation de l'information et gain de temps : ViaTrajectoire Handicap donne accès, de manière sécurisée, à un dossier administratif complet et aux informations essentielles sur les besoins et la situation des personnes. Il permet aux professionnels de suivre les listes d'attente, les entrées et les sorties.

Échanges facilités avec les usagers : les professionnels des établissements et services peuvent demander des compléments d'information aux usagers directement depuis ViaTrajectoire Handicap.

Meilleur suivi du parcours : ViaTrajectoire Handicap trace l'envoi des demandes aux établissements et services médico-sociaux. Chaque établissement contacté peut suivre l'état d'avancement des demandes adressées aux autres structures. La MDPH sait que l'utilisateur a transmis une demande d'admission.



Ses atouts pour les personnes handicapées

Simplification : le dossier est pré-complété à partir des informations connues de la MDPH. La personne complète ou corrige. Elle peut spécifier ses besoins ou difficultés.

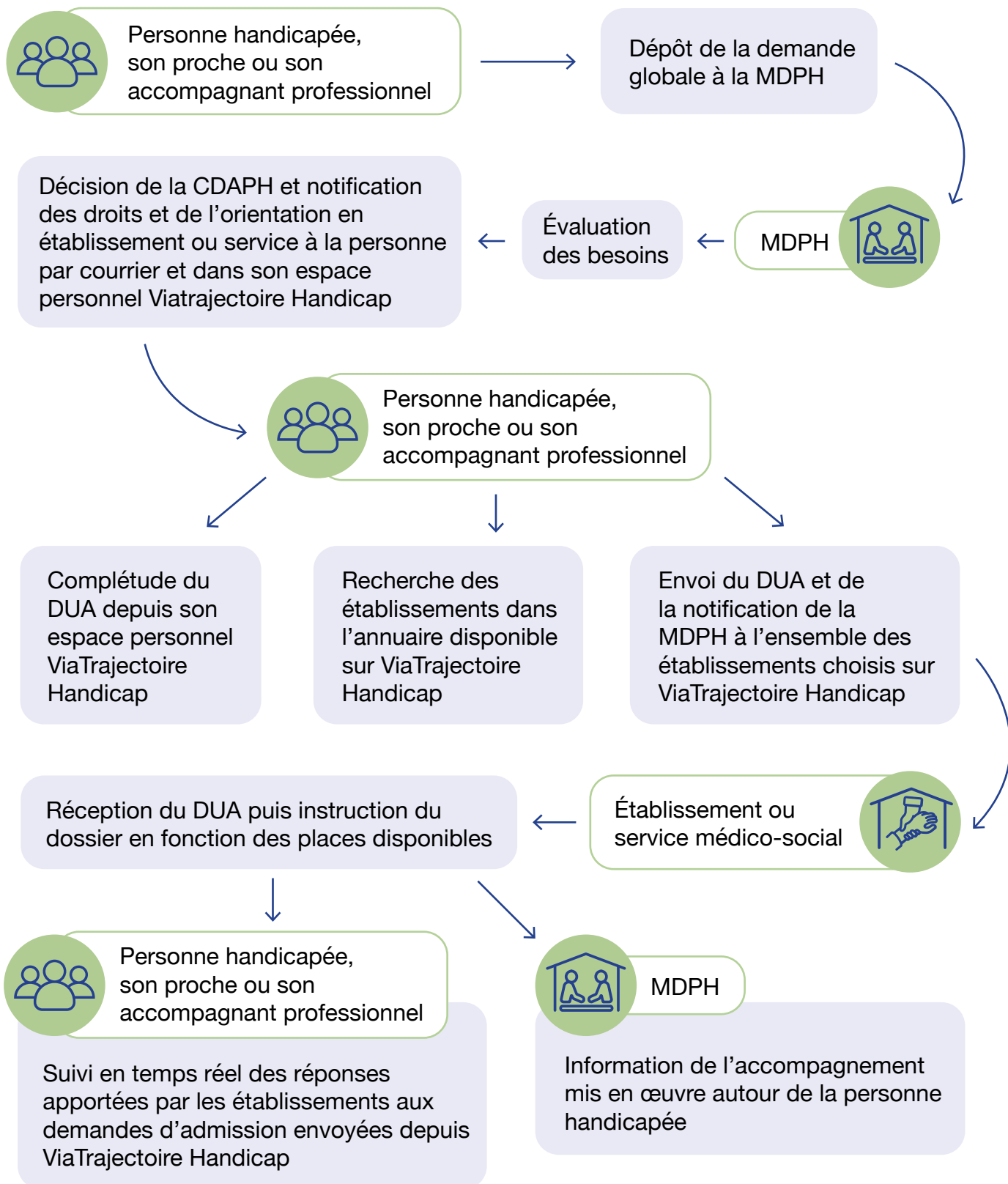
Dites-le-nous une fois : la personne remplit et envoie le même dossier aux différents établissements et services médico-sociaux de son choix.

Suivi en temps réel : dès qu'elle se connecte à ViaTrajectoire Handicap, la personne peut consulter l'avancement de ses demandes d'admission.

À partir de 2025, le dossier unique de demande d'admission se déploie progressivement en France afin de traiter les demandes des personnes en situation de handicap, de leur aidant ou de leur accompagnant professionnel.

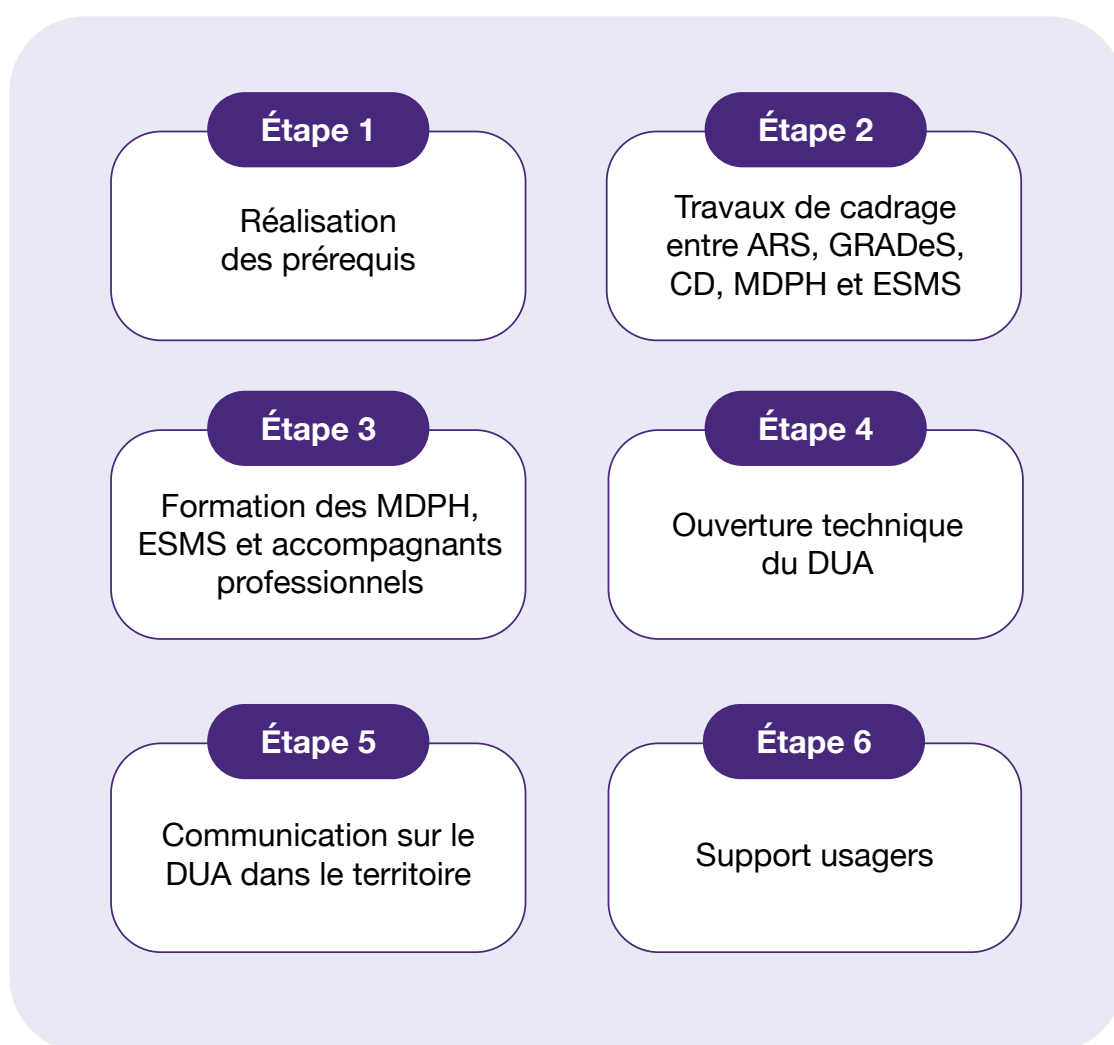
Le DUA

dans le parcours de l'utilisateur



La généralisation en 2025 : les étapes d'un déploiement

En 2025, le DUA se généralise de manière échelonnée sur le territoire national grâce à la coordination étroite des agences régionales de santé (ARS), des groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé (GRADeS), des conseils départementaux, des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et des établissements et services médico-sociaux (ESMS).



Contactez le référent ViaTrajectoire Handicap de votre GRADeS ou de votre ARS pour obtenir le kit de généralisation du DUA.

Le rôle de chaque acteur pour un déploiement réussi

L'ARS (agence régionale de santé)

- Pilotage stratégique du projet de déploiement ;
- Définition de la cartographie des partenaires à mobiliser pour la généralisation du DUA en lien avec les MDPH et les conseils départementaux ;
- Définition de la stratégie départementale de déploiement conjointement avec le GRADeS et en lien avec le conseil départemental et la MDPH ;
- Définition du plan de formation des acteurs en collaboration avec le GRADeS ;
- Définition de la stratégie de communication et participation à l'organisation des actions en lien avec les représentants d'utilisateurs notamment.

Le GRADeS (groupement régional d'appui au développement de la e-santé)

- Pilotage opérationnel du projet de déploiement ;
- Facilitation des échanges entre les acteurs départementaux, régionaux et nationaux ;
- Définition de la stratégie départementale de déploiement conjointement avec l'ARS et en lien avec le conseil départemental et la MDPH ;
- Participation à la définition du plan de formation des acteurs en collaboration avec l'ARS et formation des professionnels des établissements et services, des MDPH et des accompagnants professionnels ;
- Définition de la stratégie de communication et lancement des actions nécessaires ;
- Demande d'activation du module DUA dans la plateforme ViaTrajectoire Handicap pour les départements concernés en accord avec l'ARS ;
- Suivi du déploiement, accompagnement et assistance aux utilisateurs.

Le GCS Sara (groupement de coopération sanitaire système d'information santé en Auvergne-Rhône-Alpes)

Activation du DUA dans la plateforme ViaTrajectoire Handicap pour les départements concernés par la généralisation.

Le conseil départemental

- Participation aux actions de cartographie des partenaires, puis actions de déploiement en soutien de l'ARS et du GRADeS ;
- Validation des étapes du projet et implication dans la démarche des acteurs placés sous sa compétence ;
- Définition de la stratégie de communication et participation à l'organisation des actions en lien avec les représentants d'utilisateurs notamment.

La MDPH (maison départementale des personnes handicapées)

- Participation aux actions de cartographie des partenaires, puis actions de déploiement en soutien de l'ARS et du GRADeS ;
- Suivi de la formation à ViaTrajectoire Handicap ;
- Fiabilisation et suivi des données dans ViaTrajectoire Handicap avant la mise en service en lien avec le GRADeS ;
- Relai d'informations auprès des ESMS et partenaires ;
- Relai d'informations auprès des utilisateurs ;
- Dépôt des décisions d'orientation et des notifications dans la plateforme ViaTrajectoire ;
- Suivi de l'effectivité des décisions d'orientation émises.

L'établissement ou le service

- Suivi de la formation à ViaTrajectoire Handicap ;
- Fiabilisation des données dans ViaTrajectoire Handicap avant la mise en service ;
- Gestion des demandes d'admission depuis la plateforme ViaTrajectoire Handicap.

Les accompagnants professionnels

- Suivi de la formation à ViaTrajectoire Handicap ;
- Accompagnement des utilisateurs pour la création et le suivi de leur dossier unique de demande d'admission.

Pour toute information complémentaire concernant le déploiement ou l'utilisation du dossier unique de demande d'admission dans ViaTrajectoire, **contactez le référent ViaTrajectoire Handicap de votre GRADeS ou de votre agence régionale de santé.**

Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux :

